

## **Fièvre Catarrhale : le point sur les effets secondaires.**

Si les effets secondaires de ces vaccins sont un sujet d'inquiétude, il convient de ne pas se fier aux rumeurs qui peuvent circuler et d'aborder cette question de façon raisonnée.

1°) La notice des vaccins utilisés précise que les temps d'attente « lait » et « viande » sont nuls, c'est à dire que l'on peut abattre un animal vacciné, même récemment, et livrer le lait d'une brebis ou d'une vache vaccinée dans la journée.

Il n'y a aucune contre indication (gestation en particulier).

Aucun effet secondaire n'a été noté chez les bovins, même à double dose.

Chez les ovins, une réaction inflammatoire au niveau du site d'injection peut être observée dans les jours suivant la vaccination. Cette réaction locale, qui disparaît le plus souvent en quelques jours, peut persister pendant 1 mois au maximum.

2°) Les contacts pris avec des vétérinaires Navarrais, qui ont utilisé 250 000 doses de ces vaccins chez les ovins, nous ont apporté les éléments suivants :

- une petite fièvre, pendant quelques jours après la vaccination, peut être observée, entraînant une légère chute de lait ;
- aucun avortement, problème sur béliers ou maladie induite n'ont été rapportés ;
- une réaction douloureuse et passagère sur le site d'injection a pu être notée sur les animaux, entraînant parfois une boiterie ;
- les vétérinaires espagnols sont satisfaits de n'avoir constaté que peu d'effets secondaires ; la gestion du stress lors de la manipulation des ovins constitue le principal risque à maîtriser, comme pour tout traitement.

3°) Le centre départemental de l'élevage ovin (CDEO) a testé le vaccin sur 15 béliers. Bien que les résultats ne soient pas définitifs, ils ne semblent révéler qu'une altération faible et passagère de la semence. Comme pour les autres vaccins, le CDEO recommande de ne pas réaliser l'insémination ou la monte naturelle dans le mois suivant la vaccination.

4°) Les effets indésirables éventuels devront faire l'objet d'une déclaration auprès de votre vétérinaire, qui établira une fiche de pharmacovigilance et la transmettra à l'Agence nationale du médicament vétérinaire.

En conclusion, il convient :

- d'éviter le stress lors de la manipulation des animaux ;
- de ne pas vacciner les brebis ou les béliers dans les 20-30 jours avant la lutte ;
- de ne pas vacciner les animaux malades ;
- de ne pas laisser sous une pluie glacée les animaux qui viennent d'être vaccinés (les 2 stress s'additionnent), ni leur administrer d'autres traitements.